

Union Régionale
Centre-Val de Loire
de la CGT



NUMÉRO 35

Acteurs de la Vie

Acteurs des Luites



DANS CE NUMÉRO :

- Page 2 : **Ordre du jour séance plénière du 12 décembre 2022**
- Pages 2 - 3 : **Budget primitif 2023**
- Page 4 : **Rapport d'auto saisine « une approche qualitative de l'attractivité ... »**
- Page 5 : **Stratégie régionale numérique**
- Page 6 : **Carte des formations 2023**
- Page 7 : **Rapport d'auto saisine sur les plateformes aéroportuaires en CVL**
- Page 8 : **Déclaration de la CGT concernant les locaux de l'UD-CGT de l'Indre**

*Séance plénière du
12 décembre 2022*

ORDRE DU JOUR Plénière du 12 décembre 2022

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
Budget Primitif 2023	Marc GRICOURT, VP Finances, personnel, moyens généraux	Alain NORBERT	Kenza BELLIARD	Abstention
Rapport d'auto saisine « une approche qualitative de l'attractivité du Centre-Val de Loire pour ses jeunes »	Sylvain HEURTEBISE, DGD Éducation, Égalité des Chances, Vie Citoyenne	Sébastien ROBLIQUEE	Laurent BENETEAU	Pour
Stratégie régionale numérique	Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Délégué au Numérique	Pierre-Yves HUMBERT Maxime SENNEPIN	Nicolas LEPAIN Lu par Kenza BELLIARD	Pour
Carte des formations 2023	Jalila GABORET, Conseillère Régionale, Présidente de la commission « Éducation, Lycées, jeunesse, Démocratie, Sport »	Sabine FERRAND	Florence DUMOND	Contre
Rapport d'auto saisine sur les plateformes aéroportuaires en Centre-Val de Loire	Philippe FOURNIE, VP Mobilités, Transports, Intermodalités	Jean-Yves BRUN	Bernard VINSOT	Contre

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023 Intervention de Kenza BELLIARD au nom du groupe CGT

Monsieur le Vice-président en charge des finances,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillers.

L'intervention de la CGT sur ce budget primitif fait suite à notre analyse des orientations budgétaires. Nous nous associons aux remarques de notre rapporteur sur la nouvelle présentation du budget et des attentes du CESER sur une meilleure lisibilité des AE et des AP dans chaque politique mise en œuvre et nous souhaiterions que le CESER fasse un suivi du stock des AP et AE pour chaque politique afin de suivre l'efficacité des politiques pluriannuelles.

Nous apprécions, pour la présentation de l'avis du CESER, la récapitulation en dépense et en recette, en fonctionnement et en investis-

sement de chaque politique.

Ce budget primitif 2023 s'élève à 1.751 milliards d'euros sans aménagement de la dette soit une baisse de 231 millions d'euros supérieure au désengagement financier de l'État pour les rames TET (212,5 millions d'euros), désengagement que nous avons, hélas, prédit et condamné ! Du fait de la forte inflation attendue encore pour 2023 et du fait d'un risque contentieux avec la SNCF sur le surcoût énergétique que l'État devrait supporter, les arbitrages incontournables ne devront pas affecter la priorité à la lutte contre la précarité et au rôle de bouclier social de la Région ni la priorité de répondre, dans les territoires, aux besoins urgents des populations dès que celles-ci, à travers la TVA et la TICPE, voire les cartes grises, contribuent majoritairement aux recettes fiscales de la Région.

Le bloc 1 économie et emploi (12,24 % du budget) augmente de 19,2 % dont 25,1 % en investissement et 9,8 % en fonctionnement. Une nouvelle fois, nous demandons une évaluation sérieuse de ces politiques nombreuses (CAP) et nous aimerions au moins connaître les conditionnalités écologiques et sociales de chaque dossier et l'effet emploi en qualité et en quantité générée.

Nous avons d'ailleurs une divergence sur la baisse du taux de chômage qui ne tient pas compte du halo du chômage au sens de l'INSEE, des contrats à temps partiels ou des contrats courts de mauvaise qualité qui faussent les données.

Le bloc 2 Éducation formation représente 26,12 % du budget

Nous soutenons les investisse-

ments pour la rénovation du patrimoine des lycées, nous insistons aussi sur la contribution de la région pour la rénovation des universités dont certaines sont très dégradées et peu flatteuses pour les conditions d'enseignement de notre jeunesse.

Concernant la formation professionnelle et continue, si nous reconnaissons l'effort en terme de sessions de formation et de stagiaires formé(e)s, nous souhaiterions qu'un bilan qualitatif et quantitatif soit fait sur le retour à l'emploi. Nous dénonçons que les entreprises fassent supporter sur des fonds publics des formations pour leurs besoins immédiats alors que leurs contributions aux recettes de l'État et donc des collectivités territoriales à travers des dotations générales de fonctionnement ne cesse de baisser depuis 30 ans.

Le bloc 3 Mobilités et territoires durables représentent 32,73 % du budget régional avec le soutien à la solidarité territoriale, à l'environnement et à la biodiversité et aux mobilités collectives à émission bas carbone et de baisse des prix pour les usagers face à l'évolution des prix des hydrocarbures.

Nous soutenons l'avis quand il demande la réouverture de gares, un meilleur cadencement et la réunion des comités de ligne réclamée à longueur de réunions publiques par les usagers.

Il convient aussi de cesser, sur la ligne Tours Loches l'inadéquation de prix entre le bus (3€) et le train (9€). Nous plaidons pour un tarif unique à 3 € pour augmenter la fréquentation de la ligne et de rentabiliser l'investissement par une meilleure fréquentation.

Bloc 4 : Vie sociale (2.27 % du budget

Face à la montée des inégalités et de la précarité, nous plaidons pour une progression de ce bloc budgétaire. Nous souhaitons que soient abondées des projets luttant

contre la pauvreté notamment des jeunes en soutenant leurs associations présentes dans les lycées et surtout à l'université.

Nous soutenons aussi des budgets en progression pour la culture et le sport de masse facteurs d'insertion sociale et d'intégration.

Bloc 5 : Ressources : 26,64 % du budget

Nous soutenons l'adéquation entre les moyens humains et les missions et nous soutenons l'avis sur le faible pourcentage pour la formation professionnelle des agents territoriaux.

Nous avons toujours une divergence notoire sur la dette et les intérêts de la dette. Nous avons raté une chance historique d'investir au moment où les taux d'intérêts étaient bas voire négatifs, pour financer des infrastructures d'avenir écologiques et sociales comme le prolongement de la ligne Tours – Loches – Châteauroux). Une dette c'est sain quand on investit pour l'avenir notamment pour des besoins humains.

La remontée des taux est préoccupante pour le refinancement de l'économie mais surtout pour l'emploi puisque le Président de la FED, Jérôme POWEL, assume que cette remontée des taux fera remonter le chômage.

Il serait temps que le CESER comme notre collectivité régionale pèse, dans le débat public, pour que les autorités monétaires soutiennent de façon privilégiées les politiques publiques, nationales et régionales et sanctionnent les marchés de capitaux, ceux-là même qui dégagent des super profits durant les crises et qui ne contribuent pas ou marginalement aux recettes fiscales des états.

Enfin, la dernier graphique de l'avis conforte notre soutien à l'investissement : notre région a été souvent trop prudente par rapport à d'autres ce qui est démontré par l'évolution comparée

du PIB par habitant. L'effort consenti en 2022 doit être poursuivi sans se soucier de l'avis des agences de notation qui n'ont rien vu des crises passées et qui risquent d'être toujours défailtantes face aux crises qui, hélas, pointent leur nez.

Nous souhaitons partager deux remarques supplémentaires :

- ◆ Une première au sujet des valeurs irrecouvrables qui même si leur proportion dans le budget est dérisoire, se trouvent être pour 80 % des fonds publics alloués dans le cadre de dispositifs de soutien aux entreprises (CAP Création/reprise, fond renaissance...) alors même que le rapport de conjoncture dévoile que la majorité des créations d'entreprise s'avèrent être des autoentreprises, qui ne créent que l'emploi de l'autoentrepreneur lui-même, précaire et sans protection, condamné en somme à s'autoexploiter. Nous aimerions que la Région ait un regard plus aiguisé sur les perspectives des entreprises aidées.
- ◆ Une seconde concerne les objectifs de réindustrialisation données à l'agence Dev'Up : cette mission se traduit-elle par l'implantation de plateformes logistiques et de complexes touristiques comme le Golf des Pommeaux que les populations rejettent ? Force est de constater que cela ne va pas du tout dans le sens d'une revitalisation de l'industrie et encore moins de la lutte contre l'artificialisation des sols.

RAPPORT D'AUTO SAISINE « UNE APPROCHE QUALITATIVE DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VAL DE LOIRE POUR SES JEUNESSES

Intervention de Laurent BENETEAU au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Délégué,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

« **La jeunesse** » recouvre une population aux caractéristiques et aux situations très diverses : étudiant-e-s en emploi, jeunes en emploi précaire, sans emploi ni formation, en apprentissage, à la recherche d'un premier emploi, âgé-e-s de 16 à 35 ans...

À travers cette diversité de la jeunesse, on perçoit un trait commun : une précarisation croissante reproduisant les inégalités de classes sociales.

Cet aspect de la jeunesse n'est malheureusement pas suffisamment perceptible dans la première enquête CESER CVL. La grande majorité des réponses est issue de jeunes en situation Étudiant-e-s, ce qui déséquilibre les résultats.

De plus, le choix de diffusion de l'enquête à travers les structures régionales évoluant dans le champ de la jeunesse (Universités, CFA, CRIJ, missions locales, CRJ, ...) n'a touché qu'une partie de la population jeune.

La CGT ne peut considérer que, sans une participation significative des jeunes des « *territoires plutôt denses en situation peu favorable* » (type 5), et des « *territoires isolés peu urbanisés hors influence des grands pôles* » (type 7), le résultat ne puisse être conclusif.

Le fait que ces deux catégories ne soient que peu représentées ne

permet pas de prononcer des axes de développements avec équité sur le territoire pour l'amélioration de la qualité de vie des jeunes en CVL.

A ce stade, et à la vue des résultats, l'enquête est incomplète.

La **CGT** est favorable à la poursuite de ce travail dès le moment où il lui sera donné les moyens nécessaires pour le mener à un résultat plus représentatif des jeunes de la région CVL.

La **CGT** demande un complément de consultation pour interroger les jeunes au plus près de leur cadre de vie. L'enquête doit solliciter directement les collectivités de proximités, représentatives des territoires.

De part, l'obligation du recensement des jeunes dès 16 ans, les mairies peuvent aussi capter et motiver une frange de la population *des jeunes éloignés de l'emploi, de la formation et des réseaux*.

La **CGT** insiste sur cette fragilité sociale et économique de la jeunesse bien réelle et déjà connue avant 2019.

Si la jeunesse est loin de désigner une réalité uniforme, elle est de plus en plus tôt jetée en pâture à la violence de la société capitaliste et de son exacerbation des inégalités sociales.

La jeunesse n'a gagné ni en autonomie ni en reconnaissance sociale, et a lourdement perdu sur

le plan de la protection sociale (droits à la formation, au chômage ou à la retraite). Face à cet état de fait indéniable et désastreux, les gouvernements successifs ont toujours renoncé à mettre en œuvre un plan politique d'ensemble pour la jeunesse. Plus encore, ils ont non seulement segmenté les difficultés de la jeunesse pour récuser la trame capitaliste qui sous-tend le cœur des problèmes, mais également asséché les services publics de l'éducation, de la prévention et du soin, de l'accompagnement dans l'emploi. Le gouvernement Macron est même le premier à avoir réduit les aides directes aux étudiants en pleine crise sanitaire !

La **CGT** est sensible aux résultats de l'enquête CESER qui relève les mêmes constats à l'origine du « **plan CGT pour la jeunesse** ».

Pour une rupture radicale urgente, ce « **plan CGT pour la jeunesse** » est décliné en dix grands objectifs.

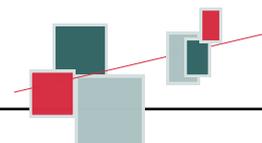
L'approche de l'enquête CESER identifie bien comme prioritaire le besoin de « **Garantir l'accès à un logement digne, durable et abordable** », le besoin de « **Garantir un égal accès à la mobilité** », le besoin de « **Garantir l'égalité d'accès à un service public d'éducation, de formation initiale et d'orientation de qualité, de proximité et d'équité** », le besoin d'une « **allocation d'autonomie modulable et rattachée à la personne bénéficiaire** », du besoin « **de véritables garanties d'autonomie pour les jeunes** », etc...

La CGT soutiendra ce rapport.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE RÉGIONALE

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

Lu par Kenza BELLIARD



*Monsieur le président du CESER,
Messieurs les rapporteurs,
Monsieur le conseiller régional au numérique,*

Pour la CGT le développement du numérique répond à l'évolution « naturelle » des technologies au service et pour le bien être des humains dans leurs territoires.

La CGT approuve le fait que le numérique, en complément des moyens d'accès et de partage des savoirs et connaissances, soit porté par notre région comme enjeu crucial de développement.

La CGT reconnaît la nécessité de formations aux outils numérique, tant sur les matériels que sur la navigation sur la toile et ses méandres. Ce qui ouvre le volet « Cyber sécurité ».

En effet, il n'y a pas que les hôpitaux, les entreprises ou les administrations qui soient rackettées par des criminels. Là vient l'intérêt d'une éducation à la recherche sur le net : choisir un moteur de recherche, vérifier la « source des pages web consultées » par exemple privilégier les adresses « .gouv » plutôt que les autres pour bénéficier des services et informations officielles, ne pas ouvrir certains courriels (y compris ceux à l'entête de votre banque) et supprimer de suite, etc.. Ce qui valide, à nos yeux, l'objectif 7 quant à la souveraineté sur le réseau et les data center contenant les données des habitants comme des administrations et entreprises. Le problème avec ce souhait régional tient plus dans le fait qu'il ne soit pas élargi à d'autres sphères

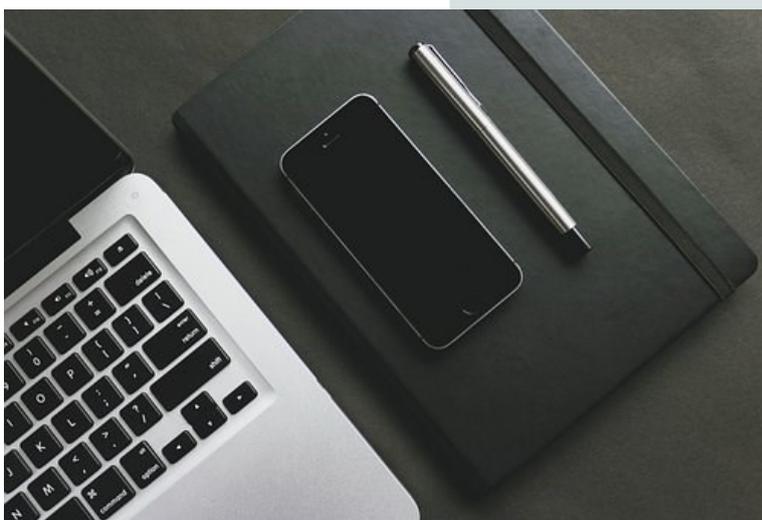
qu'aux lieux d'interventions de notre région. Au-delà du lycée, ce sont tous les jeunes au sortir du collège qui sont concernés et même les populations des salariés, artisans, commerçant et retraités qui nécessitent ces formations.

Pour en finir avec la « Cyber sécurité », ce sujet pas vraiment abordé (par tout le monde d'ailleurs), où en est-on de la « police du net » ? De notre point de vue ce n'est pas à la région de s'en occuper, mais au ministère de l'intérieur.

Un sujet sur lequel la CGT rejoint l'avis est le financement qui nécessiterait plus de clarté, par exemple dans le choix des opérateurs mettant en place la fibre optique : certaines entreprises sont si peu scrupuleuses que cela engendre mal façon et dysfonctionnements préjudiciables au service à l'utilisateur.

devoir de proximité envers les populations. Personnes ne pouvant devenir un spécialiste de la CAF ou des litiges avec les fournisseurs de services, il nécessitera toujours un accueil physique, de proximité des usagers. Le numérique ne pouvant être dans la logique du « chacun se débrouille tout seul ».

En conclusion, la CGT, consciente des écueils de la numérisation de la vie, prend en compte les ambitions régionales votera pour l'avis.



Enfin, si l'outil numérique doit faciliter recherches et démarches pour les usagers il ne doit en aucun cas exonérer administrations et entreprises de services de leur

CARTE DES FORMATIONS 2023

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

*Monsieur le Vice-Président du CESER,
Madame la Conseillère Régionale,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ères,*

Les enseignements et formations doivent préparer à transformer notre société pour répondre aux besoins fondamentaux que sont la santé, les accompagnements médico-sociaux, la protection de notre environnement (gestion eau, forêts, sols, air, océans, biodiversité...).

Ils doivent anticiper la réindustrialisation pour garantir notre autonomie dans certains secteurs comme les produits pharmaceutiques.

Ils participent à la relance ou au développement des filières comme le bois pour l'habitat, le traitement des déchets du bâtiment et doivent aussi transformer notre agriculture pour gagner en autonomie alimentaire...

Mais cela ne peut se concevoir dans une logique de marché de l'emploi mais dans une logique de politiques publiques nationales qui doivent mener à terme à des qualifications nécessaires et utiles à la réponse aux besoins des populations.

La CGT rappelle que l'apprentissage doit en priorité servir les jeunes qui font le choix d'une orientation vers le secteur pro et non une politique de formation de haut niveau à bas coût pour les entreprises.

Pour la CGT, le développement de la pratique du vélo dans le cadre des politiques publiques de mobili-

tés est une réalité. Le besoin de nouvelles qualifications dans ce secteur doit être réfléchi dans une logique de filière afin de permettre l'élévation des connaissances et des qualifications des travailleurs. Mais Force est de constater que les certifications et spécifications ne vont pas dans ce sens !

La CGT interpelle sur le e-commerce dont les conséquences vont à l'encontre de toutes les orientations de transformations qui visent à développer les circuits courts, limiter les flux de transport mais aussi à maîtriser l'artificialisation des sols !

Sans compter que ce secteur développe l'ubérisation des travailleuses de livraison à vélo !

La CGT approuve le développement de la filière du cuir. Elle note, cependant que le CAP se fait à Vendôme alors que le Bac Pro et BTS se font à Issoudun. Cela risque de priver les titulaires de CAP de pouvoir poursuivre leur formation. Pour les familles ce sont des coûts d'hébergement, de restauration et de transport qui risquent de pénaliser les jeunes pour la poursuite de leur formation.

La CGT note favorablement le développement des formations dans le secteur sportif et les remarques que le CESER porte sur la précarité de ces emplois dans le secteur public. Elle tient à préciser que le secteur privé est aussi précaire par sa flexibilité dans l'organisation du travail dans les salles de sport.

La CGT demande l'abandon de cette énième réforme des lycées pro qui saborderait la formation d'un tiers de la jeunesse. Les lycées pros ne sont ni au service des entreprises, ni une variable d'ajustement budgétaire.

Le projet d'école de la CGT est celui d'une école émancipatrice où chaque jeune, quelle que soit sa condition sociale et son lieu de vie peut faire le choix de son orientation et de son niveau de formation.

La CGT partage certains constats et inquiétudes du CESER mais la logique de marché de l'emploi est prégnant dans son avis et vous avez noté que la CGT ne porte pas le sujet de la formation comme une réponse au marché mais comme une perspective pour les futur-es travailleur-ses de se former et de renforcer leurs connaissances et qualifications au plus haut niveau afin de pouvoir faire leurs propres choix en toute connaissance et ainsi s'émanciper des entreprises pour construire leur avenir en s'appuyant sur l'intérêt général.

Dans ces conditions, la CGT votera contre.

RAPPORT D'AUTO SAISINE SUR LES PLATEFORMES AÉRO-PORTUAIRES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Chers collègues,

La Région Centre Val de Loire dispose sur son territoire de plateformes aériennes à vocations multiples :

Sportives, commerciales voyageurs, fret.

Si les plateformes à vocation sportive doivent être accessibles à toutes et à tous, les plateformes voyageurs et fret ont une toute autre activité.

Sur notre région cinq plateformes sont plutôt présentes sur des activités aériennes d'affaire.

L'aéroport de CHATEAUROUX-DEOLS à lui plutôt une vocation liée au fret aérien, à la déconstruction et à la formation.

Les atouts de cette plateforme résident dans son passé de base logistique de l'OTAN et à sa piste permettant d'accueillir les avions cargo les plus importants. Pour la CGT son développement pourrait se poursuivre en s'appuyant sur l'embranchement qui permettrait de transporter non seulement des marchandises qui arrivent par avions cargo mais aussi des trains

chargés de pièces pour le recyclage des avions déconstruits.

L'association Dev'up peut jouer un rôle en permettant de développer cette activité dans notre région en jouant son rôle d'acteur public pour le développement économique de notre région, notamment auprès d'Airbus plutôt que de voir partir cette activité en Chine.

Sur les activités commerciales passagers régulières, seul l'aéroport de Tours Val de Loire compte des lignes régulières. Pour la CGT, il est inacceptable que l'argent public serve une entreprise privée.

Ainsi, alors que cet aéroport est potentiellement en concurrence avec d'autres très proches, accessibles aussi par TGV (Poitiers, Nantes, Orly pour lequel une gare TGV est prévue à Pont de Rungis avec une navette), l'équation d'équilibre économique semble difficile, sauf à faire de la prospection commerciale, mais de lourds investissements sont à faire avec l'incertitude de trouver une rentabilité suffisante !

La CGT déplore que là encore, l'État ait abandonné toute stratégie d'aménagement du territoire en élaborant un schéma national des infrastructures aéroportuaires. Le transfert aux Régions les met en concurrence et chacune est prête à investir l'argent public pour garder chacune son aéroport.

Une vision avec la logique

de la complémentarité des transports et la relance des trains de nuit serait de nature à répondre aux besoins des voyageurs de longue distance.

Sur la pertinence de l'aéroport de Châteaudun la CGT lors du CESER du 21 février 2021 avait posé la question de la pertinence de la création d'un nouvel aéroport d'affaires qui pourrait rentrer en concurrence avec les aéroports d'Orléans et de Blois qui sont dans un périmètre d'environ 60 kilomètres.

L'activité de tourisme d'affaires n'intéresse qu'une catégorie de privilégiés, qui pour raison d'affaires viendraient découvrir notre patrimoine, goûter les produits du terroir et faire des séminaires dans les maisons bourgeoises, voire châteaux, y compris privés. Pour la CGT, les fonds publics investis ne doivent pas servir à cela !

Pour finir, si cet aéroport doit rester une infrastructure stratégique pour des opérations militaires, la CGT souhaite souligner son opposition à tout acte belliqueux qui mène à la guerre entre les peuples.

Elle alerte sur la situation géopolitique qui nécessite une grande mobilisation citoyenne pour porter l'exigence de discussions diplomatiques plutôt que l'utilisation des armes.

La CGT votera contre.



Déclaration de la CGT concernant les locaux de l'UD-CGT de l'Indre Déclaration lue par Florence DUMOND au nom du groupe CGT

La CGT souhaite vous interpeller sur la situation de la Bourse du Travail de Châteauroux.

Depuis 2003, un conflit oppose l'Union Départementale CGT de l'Indre à la Ville de Châteauroux concernant la dénonciation de la convention de la mise à disposition gratuite des locaux syndicaux par celle-ci. Au-delà de la dénonciation on assiste à une expulsion pure et simple sans perspective de relogement de notre Organisation Syndicale.

Pour mémoire, dès 1896, la Ville de Châteauroux proclamait « il est du devoir des municipalités républicaines d'encourager les syndicats ouvriers légalement constitués et d'aider à leur organisation et leur bon fonctionnement, afin de permettre de défendre utilement la cause de la classe ouvrière ». La bourse du travail était ainsi créée dans cette ville en 1901.

Cette mise à disposition gratuite avait toujours été jusqu'alors considérée par les municipalités successives, quelle que soit leur couleur politique, comme la traduction concrète du principe constitution-

nel reconnaissant le syndicalisme comme liberté fondamentale.

Cette affaire, qui date donc depuis près de 20 ans, a subi devant les juridictions compétentes des jugements contradictoires, favorables selon les jugements soit aux arguments des syndicats ou à ceux de la Ville de Châteauroux.

Nous en arrivons aujourd'hui à l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 juin 2022, jugement qui pour l'heure est exécutoire et non suspensif d'un éventuel autre jugement, puisque la Cour de cassation est saisie. Nul doute que ce jugement créera un précédent s'il se confirmait !

Pour la CGT, ce jugement est une totale remise en question des moyens pour exercer une liberté fondamentale qu'est le syndicalisme sur l'ensemble du territoire.

Cette situation est d'une extrême gravité car, que ce soit à partir de l'expulsion ou du paiement d'indemnité mensuelle d'occupation, cela aboutirait à l'élimination du paysage politique (au sens large du terme) du syndicalisme

interprofessionnel CGT sur le département de l'Indre.

Se trouvant dans l'incapacité de fonctionner, de développer son activité, d'exister, alors que le syndicalisme est reconnu constitutionnellement comme une liberté fondamentale, la CGT souhaite interpeller l'assemblée du CESER sur la nécessité de renforcer les moyens pour que l'ensemble des corps intermédiaires que représentent, y compris les Organisations Syndicales, puissent exercer leur mandat dans les meilleures conditions et ne soient pas contraintes par des dépenses qui limiteraient leurs moyens pour la défense des salariées.

C'est bien un enjeu interprofessionnel national auquel nous sommes confrontés, avec ce jugement c'est la remise en cause des acquis de 1968, avec la reconnaissance du syndicalisme sur les lieux de travail, dans le public comme dans le privé, mais plus largement dans la société.

Ainsi, la CGT demande l'abandon de toutes les procédures en cours, l'annulation de la dette, l'arrêt des procédures de recouvrement forcées, le renoncement

à la procédure d'expulsion soit toutes choses qui sont au pouvoir de maire.

Nous demandons l'ouverture de discussions avec la ville afin de trouver une solution permettant à la CGT d'accomplir sa mission d'intérêt général aux services des salariés.

Et la sanctuarisation par la loi de mise à disposition des bourses du travail, des locaux syndicaux et des moyens qui doivent leurs être attribués pour assurer leur mission de défense du salariat qui représente 90 % de la population française.



29/06/2022

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales et Maison des syndicats !

En 1901, la municipalité de Châteauroux, comme partout en France, met à disposition des syndicats CGT de l'Indre des locaux pour héberger la Bourse du travail CGT de Châteauroux, fruit des conquêtes sociales ouvrières.

Au fil des décennies, malgré les guerres, les bouleversements politiques, la bourse du travail de Châteauroux fut déplacée mais toujours mise à disposition gratuitement par les municipalités successives, reconnaissant le rôle indispensable des syndicats dans la défense des intérêts des salariés.

En 2003, entamant un combat profondément réactionnaire et bien évidemment politique contre les organisations syndicales, la ville de Châteauroux décida de rompre avec la mise à disposition centenaire et gratuite des locaux en exigeant des loyers exorbitants.

Depuis près de 20 ans, la municipalité de Châteauroux conduit donc une offensive,

par voie de justice. En voulant priver le syndicalisme de locaux, c'est son existence et sa légitimité qu'elle met en cause. C'est sa capacité à organiser la défense des salariés et de leurs revendications qu'elle entrave.

Elle péjore ainsi la reconnaissance constitutionnelle (préambule de la constitution de 46 et 58) et internationale (convention 87 de l'OIT de mars 48) du syndicalisme comme liberté fondamentale.

Le rendu du 2 juin 2022 de la Cour d'appel de Paris se situe donc dans la suite logique des politiques libérales du gouvernement et du maire de Châteauroux et ce, malgré les conclusions des Cours d'appel de Versailles et de Bourges qui avaient rendu un jugement tout autre, qui annulait le jugement du TGI de Châteauroux, soit l'expulsion et le paiement rétroactif de loyers, qui s'élève à ce jour à 1 080 000 € pour la CGT.

Cette décision de la Cour d'appel de Paris doit interpeller l'ensemble des structures des organisations syndicales UD, UL,

syndicats, tant elle porte en elle une jurisprudence potentielle pour l'ensemble des organisations syndicales. Bien entendu, la mairie nous pousse à continuer le combat juridique, avec un nouveau pourvoi en cassation pour que cet arrêt discriminatoire, qui n'est pas suspensif, soit envoyé aux oubliettes.

Mais ce qui est déterminant, ici et maintenant, face à la menace que fait peser cette décision d'expulsion et d'indemnité d'occupation à payer, c'est la mobilisation du monde du travail pour préserver ses droits à se défendre avec ses syndicats.



C'est pourquoi nous appelons, UD CGT Indre, le comité régional CGT, département, tous les syndicats, toutes celles et ceux qui sont attachés au respect des libertés syndicales et démocratiques.

à manifester mercredi 6 juillet à 10 h 00 place de la République à Châteauroux

en revendiquant :

- l'abandon de la procédure en cours,
- revenir à l'existant depuis la création des bourses du travail : la gratuité des locaux syndicaux et de permettre ainsi aux organisations syndicales d'assurer leur mission de défense du salariat (travailleurs, privés d'emploi, retraités) qui représente 90 % de la population française,
- le développement des droits syndicaux.

